



## Rapport d'activité 2014

\*\*\*\*\*

Lors de la onzième réunion annuelle qui s'est tenue à Bucarest en Roumanie, les 15 et 16 octobre 2013, les membres du réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL) ont chargé le nouveau Comité de coordination, présidé par M. Catalin Marinescu, président de l'Autorité nationale pour la gestion et la régulation des communications (ANCOM) de Roumanie<sup>1</sup> et assisté du secrétariat exécutif de FRATEL assuré par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) de France, de permettre la réalisation du plan d'action 2014. Les différentes activités ont été mises en œuvre :

- la douzième réunion annuelle de FRATEL, tenue à Marrakech au Maroc les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014 sur « quelles fréquences et quelle gestion du spectre pour répondre aux besoins de demain pour le secteur des communications électroniques? » ;
- le séminaire d'échange d'information et d'expérience, les 15 et 16 avril 2014 à Dakar au Sénégal sur les « licences 3G et 4G, état des lieux de l'attribution du premier dividende » ;
- la mise en place d'une nouvelle formation qualifiante en régulation des télécommunications associant des membres et partenaires de FRATEL, le MASTERE RegNum, qui a démarré en janvier 2014 ;
- l'appui aux régulateurs membres du réseau pour la transition de l'analogique au numérique, au travers de la publication sur le site du réseau d'un Guide pratique pour le passage au numérique en Afrique sub-saharienne ;
- la présentation des activités du réseau à la réunion annuelle des associations de régulation organisée le 2 juin 2014 par l'UIT-D, en marge du colloque mondial des régulateurs (Manama, Bahreïn) ;
- la mise en ligne des documents des réunions sur le site du réseau : [www.fratel.org](http://www.fratel.org).

Le présent document expose le bilan de ces différentes initiatives.

---

<sup>1</sup> outre le président, sont membres du comité de coordination en tant que vice-présidents : M. Diaby Moustapha Mamy, directeur général de l'Autorité de régulation des postes et télécommunications (ARPT) de Guinée et M. Abayeh BOYODI, directeur Général par intérim de l'Autorité de réglementation des secteurs des postes et des télécommunications (ART&P) du Togo

## **I. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience**

En 2014, le séminaire de FRATEL s'est tenu à Dakar à l'invitation de l'ARTP du Sénégal sur « Licences 3G et 4G, état des lieux de l'attribution du premier dividende ». Plus de 200 participants se sont réunis, représentants de 16 régulateurs<sup>2</sup>, de l'administration sénégalaise, des organisations internationales et du secteur privé, notamment des opérateurs sénégalais de télécommunication et de l'audiovisuel.

Le séminaire a permis d'échanger sur les différents mécanismes d'attribution de fréquences pour le haut débit mobile de troisième et quatrième générations en fonction d'objectifs de régulation parfois difficiles à concilier. Il a aussi été l'occasion de dégager les facteurs de réussite pour le passage de la télévision analogique à la télévision numérique et les enseignements de l'utilisation de la bande 800 MHz issue du dividende numérique.

Trois table-rondes ont permis aux participants d'échanger leur expérience.

### **- Quels mécanismes d'attribution des licences 3G et 4G, pour quels objectifs ?**

La première table ronde a montré que les procédures d'attribution de licences résultaient de la combinaison de quatre principaux objectifs choisis par les gouvernements : l'accessibilité technique (couverture), des prix abordables pour les consommateurs (mise en concurrence), les recettes pour l'État et l'innovation. Les procédures d'attribution de la 3G et de la 4G de différents pays ont été détaillées (France, Sénégal, Roumanie). Ces procédures se sont appuyées sur des études comparatives menées dans différents pays afin d'adapter les bonnes pratiques à son marché et répondre aux objectifs prioritaires nationaux.

### **- Comment réussir le passage de la télévision analogique à la télévision numérique ?**

La deuxième table ronde portait sur la transition de la télévision analogique à la télévision numérique. L'ensemble des intervenants de la table ronde ont insisté sur la nécessité, en préparation de la transition, de créer une structure de pilotage pour définir la stratégie au niveau national et le rôle des différents acteurs. La mise en œuvre d'une campagne d'information s'avère indispensable pour sensibiliser les usagers au changement et aux opportunités qu'apportera la transition. Dans un second temps, une expertise opérationnelle pour la phase de déploiement doit être menée. Au-delà du bénéfice pour les secteurs de l'audiovisuel (nouvelles chaînes, HD) et des télécommunications, le passage au numérique représente un aspect essentiel de la modernisation de l'économie. Les intervenants ont aussi insisté sur l'importance des dispositions décidées à l'occasion de la conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT (CMR) en 2006 et le besoin d'une adhésion des parties prenantes tant au niveau national que régional et sous-régional afin de permettre la mutualisation des efforts.

### **- Quelle utilisation du dividende numérique ?**

Portant sur l'utilisation du dividende numérique, la dernière table ronde a permis de souligner l'importance de la coordination des fréquences pour le déploiement de la TNT en-dessous de 694MHz en Afrique subsaharienne et de l'harmonisation pour les bandes 700MHz, qui seront

---

<sup>2</sup> Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Mali, Nigéria, Maroc, Mauritanie, Roumanie, Sénégal, Suisse, Togo

formalisées notamment au travers de la planification qui devra décidée au niveau international à l'occasion de la CMR15, ainsi que les nouveaux défis à relever face aux besoins croissants en données : la mutualisation des infrastructures, la convergence des services, le partage des rôles entre acteurs publics et privés, et la refonte ou l'emploi du service universel, associés à une allocation efficace des fréquences libérées dans un cadre stable et anticipé. Pour faciliter le déploiement des réseaux mobiles, il est essentiel de construire un cadre approprié promouvant l'harmonisation de l'allocation des fréquences au niveau technique et réglementaire, et la stabilité réglementaire pour faciliter les investissements tout en incluant le partage d'infrastructure et autorisant la neutralité technologique. Le haut débit en Afrique sub-saharienne s'est développé sur le mobile mais il est également nécessaire aujourd'hui, pour permettre une montée des débits répondant à la demande, de déployer des réseaux de collectes de fibre optique, maillons clés pour une croissance des débits, en parallèle à l'attribution et au déploiement de la 4G.

## **II. La réunion annuelle**

La douzième réunion annuelle de FRATEL s'est tenue les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014 à Marrakech au Maroc à l'invitation de l'ANRT du Maroc. Elle a réuni une centaine de participants, représentant 16 régulateurs membres du réseau francophone de la régulation des télécommunications et des acteurs du secteur, afin de partager leur expérience sur « Quelles fréquences et quelle gestion du spectre pour répondre aux besoins de demain pour le secteur des communications électroniques? ».

La réunion a permis de souligner les besoins pour les futurs réseaux mobiles face à la croissance soutenue du volume de données échangés sur ces réseaux ainsi que les objectifs de régulation à concilier au travers de la mise en œuvre des procédures d'attribution de licences pour les fréquences mobiles et l'importance d'une gestion efficace du spectre, passant notamment par des méthodes renouvelées.

Le thème retenu a été décliné au cours de trois tables-rondes.

### **- Quels besoins pour les futurs réseaux mobiles ?**

La première table ronde a rappelé que depuis le lancement des services d'internet mobile, et l'essor des *smartphones* et tablettes, les volumes de données échangés sur les réseaux mobiles sont en croissance soutenue. L'identification de spectre supplémentaire pour les services mobiles à très haut débit apparaît donc aujourd'hui comme un objectif nécessaire, afin de permettre d'augmenter la capacité et les débits des futurs réseaux mobiles. Dans cette perspective, des orientations fortes ont déjà été engagées, en particulier pour la préparation de la CMR-2015 au niveau mondial, et pour atteindre les objectifs du RSPP au niveau européen.

### **- Quels sont les objectifs pris en compte par le régulateur au moment de faire le choix d'un mécanisme d'attribution ?**

Veiller à l'exercice d'une concurrence effective et loyale au bénéfice du consommateur, au développement de l'innovation et de la compétitivité, à la prise en compte de l'intérêt des territoires dans l'accès aux services et aux équipements, et à la gestion et l'utilisation efficaces du spectre, font partie des objectifs prioritaires des régulateurs. Ils définissent le plus souvent les conditions des procédures d'appels à candidatures pour les licences, conduisent la procédure de sélection et délivrent les autorisations d'utilisation de fréquences aux candidats retenus. Ces

procédures peuvent prendre des formes multiples qui sont déterminées par les objectifs économiques, industriels ou sociétaux associés à l'attribution des licences : des enchères pures lorsque l'objectif financier est le plus important, une soumission comparative pour inclure par exemple des critères de couverture du territoire, de concurrence par l'engagement d'accords avec des MVNO ou encore de partage de réseau. Quels mécanismes d'attribution pour quels objectifs de régulation ?

### **- Quelles nouvelles méthodes de gestion du spectre pour répondre aux enjeux de demain ?**

Les besoins en fréquences ne cessent de croître avec la multiplication des services et des usages, tant pour les réseaux mobiles que pour d'autres types d'applications : wifi, communications entre objets, réseaux de transports intelligents etc. Pour relever le défi d'une exploitation optimale des fréquences et de la cohabitation entre ces multiples services, les pouvoirs publics sont amenés à innover dans leur gestion du spectre. Des utilisations plus flexibles, dynamiques, partagées, du spectre radioélectrique sont autant de pistes à développer aujourd'hui pour permettre l'introduction de services innovants et de haute qualité tout en répondant à la croissance de la demande : espaces blancs, technologies cognitives, « licences en accès partagé », convergence haut débit-audiovisuel, peuvent être envisagées.

\*\*\*

La réunion annuelle a par ailleurs été l'occasion d'élire le nouveau comité de coordination du réseau, l'Autorité de réglementation des secteurs des postes et des télécommunications du Togo (ART&P) prenant la présidence pour 2015, accompagnée de deux vice-présidents : l'Autorité nationale de régulation des communications (ANCOM) de Roumanie et l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT) du Maroc. Le plan d'action 2015, proposé par ce nouveau comité, a été adopté par les présents.

### **III. Mise en œuvre du projet de formation en régulation des télécommunications**

Le MASTERE en régulation du numérique (RegNum) organisé par Telecom ParisTech a démarré en janvier 2014 avec 35 participants. Il s'appuie sur quatre partenaires essentiels :

- l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du Burkina Faso ;
- l'Autorité française de régulation des communications électroniques et des postes ;
- l'Agence nationale française des Fréquences ;
- le réseau francophone de la régulation des télécommunications, Fratel.

Il inclut les sessions de formation du BADGE RegTel et de nouveaux contenus qui s'articulent autour de trois thèmes principaux :

- la régulation d'internet et du e-commerce (neutralité de l'internet, protection des données personnelles, etc.) ;
- la régulation des contenus (régulation de l'audiovisuel et articulation télécoms-audiovisuel) ;
- l'approfondissement d'un certain nombre de thèmes déjà abordés.

C'est un diplôme de niveau supérieur qui se compose en réalité de deux badges qui peuvent être suivi de manière indépendante :

- le BADGE RegTel ;
- un nouveau BADGE en régulation des contenus et services numériques (RegCont) qui peut notamment être suivi par ceux ayant été diplômés du BADGE RegTel.

L'obtention de ces deux badges permet la diplomation du mastère spécialisé dans le cadre des règles de la Conférence des Grandes Ecoles.

La formation, étalée sur 21 mois, totalise 390 heures de cours réparties sur six sessions de deux semaines chacune et une semaine de soutenances des thèses professionnelles. Chaque semaine comporte 30 heures partagées entre des cours magistraux et des études de cas (20% des heures de cours). Trois sessions auront lieu à Ouagadougou et trois à Paris.

Le mastère est destiné aux cadres en charge des activités liées à la régulation de l'économie numérique dans les pays en voie de développement :

- cadres des instances de régulation dans le numérique ;
- cadres des opérateurs de réseaux ou de prestataires de services de communications électroniques, de diffuseurs audiovisuels ;
- cadres des directions centrales des ministères en charge des sujets du numérique ;
- cadres des prestataires de services (cabinets de conseil, d'avocats...).

Les candidats doivent avoir au minimum un niveau Bac +4 et 3 ans d'expérience de la régulation dans le secteur du numérique.

Les diplômés du BADGE RegTel auront aussi accès au BADGE RegNum dans la limite de 20% des places par promotion.

#### **IV. L'appui aux régulateurs membres du réseau pour la transition de l'analogique au numérique, au travers de la publication sur le site du réseau d'un guide pratique pour le passage au numérique en Afrique sub-saharienne**

A l'occasion de la plénière 2013 de Bucarest (15 et 16 octobre), les membres de FRATEL avaient exprimé leur souhait d'obtenir un appui du réseau dans leur démarche de mise en œuvre de la transition de la télévision analogique vers le numérique.

Afin de répondre à cette demande, le secrétariat exécutif du réseau a inclus dans le programme du séminaire de Dakar (15 et 16 octobre) une table-ronde dédiée à ce sujet et mis à disposition sur le site du réseau le Guide pratique pour le passage au numérique en Afrique sub-saharienne réalisé par les ministères français des Affaires étrangères, du Redressement productif et de la Culture et la communication.

#### **V. La participation de FRATEL à la réunion des associations régionales organisée par l'UIT-D le 2 juin à Manama au Bahreïn**

FRATEL a participé à la réunion des associations de régulateurs de l'UIT, organisée en marge du colloque mondial des régulateurs et qui s'est tenu cette année du 3 au 5 juin 2014 à Manama au Bahreïn. Pour cette réunion, FRATEL était représenté par son président, M. Marius Catalin Marinescu, président de l'ANCOM de Roumanie, par la vice-présidence de l'ARTP de Guinée, Mme Fanta Odette Diakité, conseillère chargée de la coordination de la coopération

internationale et des relations extérieures, et le secrétariat exécutif du réseau, Eugénie Berthelot, conseillère en coopération internationale à l'ARCEP de France.